

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 29 JUIN 2023**

N° 2023 0056

L'An Deux mille vingt-trois, le 29 juin à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 - CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 21 juin 2023, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Olivier SACHE, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Robert LEVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier CHENU, Tony BUTHOD GARCON, Gérard RUFFIER LANCHE

Absents excusés : Corentin GROS (pouvoir donné à Tony BUTHOD GARCON)

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Suffrages exprimés :	12
Votes pour :	12
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	0

Objet : Décision modificative n°1 du budget annexe eau et assainissement

Des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2023, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur différents chapitres du budget annexe de l'eau et de l'assainissement, les crédits supplémentaires devant être couverts soit par des recettes nouvelles, soit par une réduction des crédits disponibles sur d'autres comptes.

La section d'exploitation s'équilibre à + 466 800€ en dépenses et en recettes. Les modifications sont les suivantes :

- + 466 800€ en dépenses, pour les redevances à l'agence de l'eau. Il s'agit d'une écriture de régularisation d'imputation sur des mandats réalisés entre 2013 et 2022, à la demande de la trésorerie, pour un montant de 395 500€ et d'un ajustement du montant de la redevance qui sera versée à l'agence de l'eau.
- + 399 000€ en recettes, suite à l'annulation des mandats pour régularisation d'imputation.
- + 67 800€ de recettes liées à la vente d'eau.

La section d'investissement n'est pas concernée par cette décision modificative.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

- Vu la délibération n° 2023-0034 approuvant le budget annexe de la commune pour l'exercice 2023 ;
- Considérant la nécessité de procéder aux modifications budgétaires pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget annexe eau et assainissement ;

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe jointe en annexe.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Denis TATOUD**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES : Contre Pour

Date de convocation :

Objet :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 701249 : Rev agence eau - redev pollu dom		62 200.00 €		
D 706129 : Rev agce eau - red mod rés. coll		404 600.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		466 800.00 €		
R 7011 : Eau				67 800.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar				67 800.00 €
R 773 : Mandats annulés (sur ex. ant.)..				399 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels				399 000.00 €
Total		466 800.00 €		466 800.00 €
Total Général		466 800.00 €		466 800.00 €

Signataires :

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Président